

# BGer 7B 214/2024 vom 22. April 2024

Bundesgericht, 2024-04-22, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_7B\\_214\\_2024](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_214_2024)

FR: TF 7B 214/2024 du 22 avril 2024

IT: TF 7B 214/2024 del 22 aprile 2024

## Regeste

Ordonnance de non-entrée en matière; irrecevabilité du recours en matière pénale (motivation insuffisante) | Procédure pénale

## Erwägungen

### E. 1.1

Selon l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires de recours au Tribunal fédéral doivent indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuves, et être signés. En particulier, le recourant doit motiver son recours en exposant succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit (cf. art. 42 al. 2 LTF ). Pour satisfaire à cette exigence, il appartient au recourant de discuter au moins brièvement les considérants de la décision litigieuse ( ATF 140 III 86 consid. 2 et 115 consid. 2); en particulier, la motivation doit être topique, c'est-à-dire se rapporter à la question juridique tranchée par l'autorité cantonale ( ATF 123 V 335 ).

### E. 1.2

En l'espèce, la cour cantonale a considéré que le recours cantonal était insuffisamment motivé, de sorte qu'il ne satisfaisait pas aux exigences de motivation prescrites par les art. 385 et 396 CPP (cf. arrêt attaqué, consid. 2.3 p. 7 ss). Face à la motivation cantonale, le recourant se borne à alléguer de nombreux faits et à invoquer divers éléments qui se rapportent au fond de la cause. Ce faisant, il échoue à mettre en évidence, par une motivation conforme aux exigences en la matière, en quoi l'autorité précédente aurait violé le droit (soit en particulier l' art. 385 CPP ) en n'entrant pas en matière sur son recours cantonal.

### E. 1.3

Ne répondant ainsi manifestement pas aux exigences de motivation d'un recours en matière pénale au Tribunal fédéral, le recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

### E. 2

Le recourant, qui succombe, supportera les frais judiciaires ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.